



## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL CITOYEN

Vendredi 3 mars 2017

### Ordre du jour :

- A/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 février 2017.
- B/ Constitution des commissions.
- C/ Elaboration d'un règlement intérieur.
- D/ Informations locales.
- E/ Questions diverses.

### Présents :

Sophie Baradeau (Association Maison de Quartier), Gérard Barré, Patrick Basset (Association des Plats – L'enfant et la mer) Huguette Bessière (Association CNL), Jacques Bessière, Anne Philippe Charron (Association Méli-mélo), Danielle Costa (Association Pétanque Rochelaise), Jean-Pierre Cougoule, JérémY Lecouffe (Commerçant Place de l'Île de France), Maria Dolores Windholtz, Annie Mongeau, Denise Boutheillier, Marie Ripaud (Association Comité de Quartier), Aurélia Chargelègue (Association Pas à Pas).

Durée de la réunion : 1h55.

A / Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 février 2017.

Le compte-rendu ne mentionne pas la présence d'Aurélia Chargelègue. A corriger en faisant plus attention à l'émargement de tous, même en retard...

B/ Mise en place des commissions

Pour permettre leur bon fonctionnement, on peut travailler de la façon suivante :

- Les membres du C.C. intéressés par un thème se portent volontaires.
- Le nombre de membres d'une commission ne doit pas être excessif pour des raisons d'efficacité.
- Les membres des commissions ont une totale liberté dans leur mode de fonctionnement qui dépend de leur disponibilité, des horaires possibles etc.
- Un référent est choisi. Son rôle est de faire régulièrement un rapport succinct au C.C. des travaux en cours ; de demander l'aide des animateurs du C.C. (Amandine...) pour résoudre des problèmes matériels éventuels, pour faciliter les contacts institutionnels souhaitables pour l'avancée du travail.
- Les commissions doivent, autant que faire se peut, s'appuyer sur des bases de données déjà existantes (ex : diagnostic santé)



- Il n'est pas nécessaire pour faire partie d'une commission d'avoir une compétence particulière dans le domaine choisi. Comme il a été dit lors d'une précédente réunion, le C.C. s'appuie sur les services de la ville. C'est la ville qui pilote les actions. Le C.C. donne un avis éclairé par sa connaissance du quartier.
- Une rencontre des membres des commissions avec Amandine est souhaitable avant le prochain C.C. pour amorcer leur travail.
- Ne pas créer trop de commissions au début. Etudier leur fonctionnement l'ajuster si nécessaire.

Après discussion, trois commissions peuvent être constituées dans un premier temps :

- Santé
- Culture
- Vivre ensemble / Citoyenneté

## SANTE

Le diagnostic santé concernant Port-Neuf a été réalisé et présenté au C.C. par le service Santé de la ville.

Il est désireux de travailler avec le C.C. pour avancer efficacement.

Ce diagnostic santé est une base solide. Il établit des priorités.

Les membres de cette commission sont :

Sophie Baradeau (référente), Danielle Costa et Jean-Pierre Cougoule.

## CULTURE

La question est d'abord posée de la définition de la Culture. A suivre.

L'opportunité de mettre en place cette commission est liée à la présence d'une stagiaire étudiante en Master II en développement culturel à la faculté de La Rochelle pendant 4 mois à la Maison de Quartier Centre social. Son stage se conclura en juillet par un mémoire qui servira de base de travail.

Il est prévu que le premier temps de son intervention consiste à recueillir les besoins et les souhaits des habitants du quartier dans le domaine culturel.

Le travail de la commission sera d'essayer de faire des choix ou de définir des priorités à partir des informations recueillies.

Dans un deuxième temps, elle devra réfléchir aux objectifs vers lesquels le C.C. veut tendre pour les habitants de Port-Neuf.

Rencontrer le service culture pour connaître les projets culturels existant déjà, hors et dans la politique de la ville.

Les volontaires pour cette commission sont :

Jean-Pierre Cougoule (référent), Aurélia Chargelègue, Maria Dolorès Windholtz



## VIVRE ENSEMBLE / CITOYENNETE

Cette question est le pivot de la vie d'un quartier.

Son but est de discuter de la vie dans le quartier de Port-Neuf et de repérer ce qui pourrait l'améliorer.

Cela nécessite d'abord une analyse de la participation des habitants à la vie du quartier.

C'est une commission qui doit avancer point par point.

Son premier objectif peut être de « dégrossir » les problèmes. Elle pourra dégager des axes d'actions à mettre en œuvre.

Une de ses bases de travail peut être constituée, outre la connaissance du quartier et de ses habitants qu'ont les membres de cette commission, par les rapports sociaux du Centre social.

Ceux-ci sont réalisés tous les quatre ans. L'année 2017 est celle de l'évaluation du projet social et de la préparation des quatre prochaines années. Il existe donc des données sociales permettant des comparaisons entre 2014 et 2017.

Les bilans sociaux et les projets sont mis à la disposition du C.C.

Un diagnostic social actualisé peut également être mis à disposition de la commission (Amandine)

Les membres de cette commission sont :

Jérémy Lecouffe (réfèrent), Marie Lacroix et Jacques Bessière.

Questions :

- Existe-t-il d'autres diagnostics comme le diagnostic santé ?

On peut le demander aux services de la ville ou les élaborer nous-mêmes.

- Sommes-nous informés par les instances des avancées de la politique de la ville et des décisions prises ?

Pour le quartier qui entre en politique de la ville, il existe inévitablement un « télescopage » entre les habitants et les élus. Il faut trouver une articulation pour un travail fluide avec la mairie de proximité, c'est déjà largement le cas.

« Avant », les décisions étaient prises par les élus sur proposition des services de la ville, en particulier du coût des actions à mener. Maintenant les propositions des habitants sont prises en compte par l'intermédiaire du C.C. qui les représente (cf. la réunion de février).

Par exemple, le travail qui se fait sur l'alcoolisation au club de pétanque, qui n'est peut-être pas connu des services, doit être reconnu et soutenu.

## L'ECOLE

Elle ne peut pas actuellement faire l'objet d'une commission. Trop d'inconnues persistent.

Elle doit s'appuyer sur les bilans C.U.C.S. (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), l'Etat, la Communauté d'agglomération, les élus et le C.C.



Les changements de la carte scolaire interviendraient peut-être en 2019. Les moyens R.E.P. (Réseau d'Education Prioritaire) sont maintenus jusqu'à ce changement :

Accueil dès deux ans ; 25 élèves par classe ; maintien du nombre de maîtres. Par contre la prime des enseignements n'est pas maintenue.

L'avenir de l'école doit rester une préoccupation constante.

La rencontre avec la nouvelle directrice de Descartes qui avait été évoquée doit être envisagée rapidement afin de définir des actions à mener ensemble, école et Maison de quartier.

Question à préciser.

La directrice de l'école sera invitée lors du prochain CC qui aura lieu le 7 avril.

### C/ Elaboration d'un règlement intérieur ou d'une charte.

A la dernière réunion, le problème des membres du C.C. qui ne venaient que rarement mais voulaient malgré tout rester membre du C.C. a fait apparaître le manque d'un règlement intérieur prévu dans le Cadre de référence des Conseils citoyens.

*« Titre IV – organisation et fonctionnement*

*2/ Les règles de fonctionnement*

*a. Fonctionnement interne*

*Règlement intérieur ou charte.*

*« Chaque Conseil Citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »*

Amandine a récupéré les règlements intérieurs des 2 autres CC de La Rochelle, Danielle Costa a également récupéré un autre règlement intérieur. Le principe de base est de faire simple mais avec des règles précises. Il est décidé qu'un groupe de travail rassemblé autour d'Amandine et Olivier va écrire cette charte soumise ensuite au C.C.

Les volontaires sont Sophie Baradeau, Danielle Costa, Denise Boutheillier.

### D/ Informations locales

1/ Le service de Gestion Urbaine de Proximité organise une nouvelle balade urbaine à Port-Neuf le Jeudi 9 mars prochain à 18 heures. Rendez-vous devant la Maison de Quartier.

Il s'agit de faire le point des avancées constatées depuis les dernières balades et d'envisager de nouvelles améliorations.

Lors des premières balades, les problèmes soulevés pouvaient être classés en trois catégories : les améliorations faciles à mettre en place, celles qui posent des problèmes techniques qui parfois sont insolubles et celles qui



nécessitent un budget trop élevé à court terme. Il faut donc trouver des compromis.

D'autre part, certaines solutions dépendent de la C.D.A., d'autres de la ville et aussi de l'Office H.L.M. Cette situation peut compliquer les solutions à trouver. Une meilleure articulation entre ces différentes structures voit le jour en fonction de chaque projet.

## 2/ Les projets « Politique de la ville 2017 »

- Ils sont étudiés la semaine prochaine par les représentants de l'Etat, de la Communauté d'agglomération. Les C.C. doivent établir une priorité entre les projets proposés. Ceux de la Maison de Quartier nous sont connus.
- L'instruction de ces dossiers est faite par M. Le Guilloux, représentant du préfet en collaboration avec Mme Lavocat-Mailhos de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour l'Etat, et M. Mandroux pour la C.D.A.
- Pour les autres, Olivier montre en séance un tableau de plusieurs pages où sont portés des intitulés (qui sont grosso-modo les axes du contrat de ville) des chiffrages budgétaires (de très faibles à très élevés) et de courtes explications sur les buts de l'action proposée. Ces tableaux ne sont pas utilisables en l'état. Sans être « secrets » ils restent confidentiels. Ils peuvent toutefois être consultés par les membres d'une commission si besoin. Leur lecture et leur compréhension demande du temps. Pour 2017, il est trop tard.
- Quelques règles favorisant les projets avaient déjà été proposées. Le mûrissement, la cohérence, la durée, la pérennisation des actions...
- Nous devons réfléchir sur une méthode de travail pour les années à venir. Les projets 2018 pourront être décryptés avec l'aide de l'animatrice du C.C. si besoin afin d'anticiper au mieux les questions à poser et les exigences à avoir envers les porteurs de projet. Les actions proposées qui répondront le mieux aux besoins de Port-Neuf pourront être discutés en détail au cours d'une ou de plusieurs rencontres avec les porteurs de projets.
- Il faut garder à l'esprit l'importance de la Politique de la ville pour créer une dynamique permettant de poursuivre au-delà des cinq ans, les actions bénéfiques à Port-Neuf grâce à un budget de droit commun. C'est la finalité de la Politique de la ville.

Prochaine réunion le vendredi 7 avril 2017 à 19h à la Maison de Quartier.